

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL DE SOUS-LOCATION AVEC
LA SOCIÉTÉ ROUXPAILLE POUR L'OUVERTURE D'UNE MEDIATHEQUE
PROVISOIRE A FONT-ROMEU**

Séance du 12 juin 2023
Dûment convoqué le 6 juin 2023

En l'an 2023, le lundi 12 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TAON-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, S. POLATO, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMHASAN, P. RIU,

Pouvoirs (9) : M. BLANC (à H. BAUDET) P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), M. GARCIA (à M. POUDADE), P. PETITQUEUX (à J. CORDELETTE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. RIFF (à A. HUG), G. VICENS (à A. TAHOSES)

Secrétaire de séance : Michel POUDADE.

Acte n° : CCPC-2023163-11

Rapport

VU la proposition de bail de sous-location de la société Rouxpaille, pour la location d'un local situé 28 avenue Joffre, 66120 Font-Romeu ;

CONSIDERANT que l'ancienne bibliothèque de Font-Romeu a été démolie ;

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir, à titre temporaire, une médiathèque à Font-Romeu dans l'attente de la fin des travaux de la nouvelle médiathèque ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le Président à signer un bail de sous-location d'une durée de 7 mois, avec la société Rouxpaille, pour la continuité de l'offre culturelle, située 28 avenue Joffre, 66120 Font-Romeu, pour un montant de 1 700 € hors-taxes par mois, ainsi que tous documents afférents.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer un bail de sous-location d'une durée de 7 mois, avec la société Rouxpaille, pour la continuité de l'offre culturelle, située 28 avenue Joffre, 66120 Font-Romeu, pour un montant de 1 700 € hors-taxes par mois, ainsi que tous documents afférents.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230612-CCPC-2023163-11-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230612-CCPC-2023163-11-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

